

Sortir de l'agriculture productiviste et des prix de marché

Daniel Bachet

Dans les années 1960-1970, la Politique agricole commune (PAC) menée au sein de la Communauté économique européenne (CEE) se voulait efficace et productive, mais cette efficacité se réalisait au prix d'une évolution dont les insuffisances et les contradictions surgiront avec le temps. Loin de souscrire aux règles du libéralisme économique, cette politique visait à fixer des « prix de soutien » uniques au sein du marché commun pour un certain nombre de produits vivriers considérés comme stratégiques et dont l'Europe était déficitaire (céréales, sucres, viandes, etc.). La PAC qui accompagnait la mise en place du Marché unique en 1958 avait pour mission de « stabiliser les marchés ». Il s'agissait d'apporter des corrections aux effets de la mise en concurrence entre les six pays. Des prix minimums garantis, des quotas de limitation de la production et des subventions ont été mis en place durant quelques années. Le cas de l'agriculture est singulier et démontre, comme on le verra, une totale inadéquation des mécanismes des prix de marché dans un domaine sensible où il s'agit de nourrir correctement de vastes ensembles humains et de faire vivre le monde paysan de ses revenus.

1. Retour sur l'histoire de la PAC

À la fin de la seconde guerre mondiale, la production agricole française n'était plus en mesure d'assurer les besoins de la population. Afin d'éviter que les prix ne soient trop élevés, en particulier dans l'alimentaire, les gouvernements ont fait le choix politique de les administrer. Un système de tickets de rationnement a même été maintenu jusqu'en 1949. Le pays devait parvenir rapidement à l'autosuffisance alimentaire dans la mesure où l'approvisionnement restait fragile. La politique de modernisation s'est alors

engagée dans la voie de la mécanisation et d'une productivité en volume soutenue par un accroissement du nombre des machines. La création de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) en 1946 puis la mobilisation des chambres d'agriculture ont accompagné les agriculteurs sur le chemin du machinisme appuyé par le Crédit Agricole et les crédits du plan Marshall. Le principal syndicat agricole créée en 1946 fut la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) dont les relations avec le monde politique ont été compliquées et souvent hostiles durant les premières années.

La FNSEA souhaitait obtenir rapidement une régulation des prix agricoles calculée à partir des coûts effectifs de production. D'abord, seule la betterave sucrière est concernée puis la mesure s'applique au blé, aux céréales et au lait en 1948 et enfin aux oléagineux. Les règles du marché continuent à fonctionner pour les autres productions agricoles, ce qui conduit dès 1949 à une baisse massive des prix et au mécontentement manifeste des paysans. Du point de vue des autorités gouvernementales, il s'agit de mettre en place une politique de réglementation des marchés plutôt que de soutenir l'agriculture par la distribution de subventions ou d'allocations¹. La Politique agricole commune qui devient effective en 1962 après le traité de Rome de 1957 généralise la pratique des prix garantis et sécurise le monde paysan contre toute modification brusque des choix préalablement engagés. De plus, le marché commun va donner la possibilité à la France de pouvoir exporter dans l'Europe des Six, ce qui réglera en partie le problème des excédents. Par définition, le principe des prix garantis neutralise la possibilité de leur baisse et favorise la hausse des quantités produites. Au

¹ David Cayla, *L'économie du réel, face aux modèles trompeurs*, De Boeck Supérieur, 2018.

cours des années 1960 et 1970 l'agriculture européenne accélère sa transformation, car les revenus des agriculteurs deviennent prévisibles et se stabilisent, ce qui permet à ces derniers de réinvestir et de développer leurs exploitations. Le passage de la paysannerie traditionnelle vers l'agriculture industrielle se traduit par la mécanisation et le machinisme, la généralisation de l'utilisation des produits phytosanitaires et la taille moyenne des exploitations agricoles qui s'agrandit. Les gains de productivité très significatifs qui sont réalisés au cours des années d'après-guerre ont pour objectif de faire de la France une puissance agricole exportatrice.

Comme nous venons de l'indiquer, l'acquisition de nouvelles machines et l'usage de plus en plus massif des tracteurs conduisent à l'extension des surfaces de culture. Un certain nombre de paysans qui mènent aujourd'hui des diagnostics très sévères sur la réalité vécue de leur métier, établissent un lien direct entre le machinisme, le remembrement des terres, l'augmentation de la taille des exploitations et la diminution du nombre des agriculteurs². La production s'effectue à plus grande échelle aux moyens d'investissements et de consommations intermédiaires bien plus considérables que ceux d'autrefois. Le besoin de crédit et le manque de trésorerie auxquels doivent faire face les agriculteurs génèrent un endettement qui entraîne ces derniers dans un cycle infernal. Les machines achetées à crédit les contraignent à produire davantage. Pour être en capacité de rembourser, il faut s'agrandir et par conséquent s'endetter et acheter ensuite des nouvelles machines plus modernes, etc. L'endettement est une angoisse permanente de l'exploitant moderne et son isolement social s'affirme à mesure que se dissolvent les communautés locales dans les campagnes. Cet exploitant n'est-il pas dépendant de structures et d'institutions qui lui imposent une seule manière de faire

en lui ôtant toute possibilité d'agir autrement ?

Il existe en effet un complexe agro-industriel qui comprend les industriels transformateurs de l'agro-alimentaire, les industries de la grande distribution, des engrais, des pesticides et semences, des machines agricoles, mais également des banques et organisations syndicales animées par des exploitants prospères et des décideurs publics (hauts fonctionnaires) qui s'occupent en priorité des intérêts de ces industries et des agriculteurs les plus fortunés. L'exploitant de base est quasiment prisonnier d'un réseau de dépendance à l'égard de ce complexe et des sociétés qui dominent le marché mondial de l'agroéquipement. Parmi ces sociétés on trouve John Deere, CNH Industrial, Kubota, AGCO et Claas qui représentent environ 60 % d'un marché mondial estimé à plus d'une centaine de milliards de dollars. C'est la même logique oligopolistique qui se retrouve dans le domaine des semences où cinq groupes contrôlent les deux tiers d'un marché mondial de 40 milliards de dollars. La concentration concerne également l'agrochimie où Bayer-Monsanto, Syngenta, Corteva, FMC et BASF s'approprient les deux tiers du marché mondial des pesticides, estimé à plus de 50 milliards de dollars en 2018. Mais les agriculteurs sont également dépendants des grandes sociétés à tous les stades de la production agricole et alimentaire. C'est le cas du géant Cargill (113 milliards de dollars en 2019), géant de l'aval qui domine mondialement le négoce des céréales dont il possède une partie des infrastructures (fret, ports, stockage) et qui est un acteur essentiel de la transformation agroalimentaire. Tout éleveur ou agriculteur d'une exploitation de taille moyenne piégé dans une filière très intégrée pour gagner sa vie ne peut qu'utiliser pesticides et autres produits plus ou moins nocifs provenant de ce complexe agro-industriel. Si cet exploitant reste le plus souvent prisonnier de la filière, les plus prospères des agriculteurs sortiront gagnants des règles du jeu imposées par les grandes firmes.

² *L'Atelier paysan, Reprendre la terre aux machines, Manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire*, Éditions du Seuil, Point, 2023.

« L'industrialisation de l'agriculture n'est pas un point de détail pour l'oligarchie au pouvoir, elle est un processus économique qui crée de nouveaux oligarques »³.

Le passage d'un modèle de polyculture-élevage vers la spécialisation et la monoculture est en lien direct avec l'importance de l'augmentation des coûts fixes et la nécessité de réaliser des économies d'échelle. Compte tenu du prix très élevé des machines de récoltes, nombre de paysans n'ont pas les moyens d'acquérir l'ensemble du matériel que sollicite la diversité des productions traditionnelles d'autrefois. Ils sont donc fortement incités à réduire les productions animales et à limiter les gammes de productions végétales. Dès lors, il y a rapidement rupture du lien étroit entre productions végétales et animales alors que la continuité entre ces productions était au fondement de la polyculture-élevage. Ce qui va advenir par la suite est bien connu : les pratiques de l'élevage intensif et l'abus des produits phytosanitaires tels que les herbicides, fongicides, insecticides, nématicides, acaricides et autres pesticides vont poser d'importants problèmes environnementaux et sanitaires. Mais la liste serait très longue s'il fallait rappeler également l'épuisement des eaux de surface et des nappes souterraines pour l'irrigation des plantes cultivées, la diminution progressive du taux d'humus dans les sols et ses conséquences sur l'érosion et la perte de fertilité de trop nombreuses terres arables ; ou encore s'il fallait évoquer la faible résilience des systèmes de production exagérément spécialisés dans un contexte de dérèglement climatique et de volatilité croissante des marchés⁴.

Par ailleurs, les dysfonctionnements au niveau du pays s'étendent maintenant à l'échelle de l'Europe. L'agriculture surproduit dans l'ensemble des secteurs obligeant les autorités européennes à acheter

³ L'Atelier paysan, *op.cit.* p. 72.

⁴ Pour une approche complète des dégâts cités, voir les travaux de Marc Dufumier, en particulier « L'agriculture française de demain », Revue *POUR*, n° 232, 2016, 4. p. 261-267.

les productions au prix prévu tout en se confrontant à la question des quantités gigantesques de marchandises non consommées.

2. Les dérives du pilotage par les prix de marché et la concurrence dans l'agriculture

À partir des années 1980, la France atteint des niveaux de production qui dépassent les besoins des consommateurs dans certaines filières. Elle devient ainsi le deuxième exportateur mondial de poulets derrière les États-Unis. Mais la concurrence avec la production brésilienne donne un avantage indéniable à cette dernière, entraînant l'effondrement de la production hexagonale et la constitution de stocks qui vont s'accumuler pour atteindre 60 000 tonnes en 1983. La réorganisation du secteur implique une diversification des débouchés. Les pays africains à revenus faibles deviennent rapidement les destinataires de cette surproduction. Le poulet européen étant subventionné, il est le plus souvent vendu en Afrique à un prix inférieur au coût de production local, ce qui déstabilise et entraîne la faillite de nombreuses entreprises dans les pays importateurs. On comprend pourquoi les pays en voie de développement dénoncent le dumping des Européens et la concurrence déloyale qui s'exprime à travers les subventions à l'exportation.

En 1994, les accords de Marrakech signés dans le cadre de « l'Uruguay round » imposent à l'Union européenne de repenser sa politique agricole et de réduire progressivement son système de subventions à l'exportation. Il devient impossible de multiplier les exportations et de continuer de stoker les excédents comme cela avait été le cas avec le beurre dans les années 1980. Un premier choix aurait consisté à réglementer et à superviser de manière plus stricte la production agricole en faisant respecter un certain nombre de normes environnementales, en mettant en place des quotas de production et en promouvant une agriculture moins intensive. Cependant, c'est

une deuxième option qui a été mise en place par l'Union européenne. Celle-ci consistait à aligner l'agriculture européenne sur les règles de la concurrence. Malgré quelques tentatives de réglementation administrative qui aurait pu protéger une agriculture paysanne moins industrielle et productiviste, la régulation par le marché lui succède dans les années 1990 et 2000 avec la fin progressive des mesures réglementaires. L'UE met en conformité l'agriculture européenne avec les normes du commerce international. Après avoir été garantis et stabilisés, les prix mondiaux fixés par des marchés souvent instables deviennent les seules références à suivre. Certes, il reste encore des mesures de protection telle que la politique des « prix d'intervention », mais ces derniers sont en général inférieurs aux coûts de production et ne présentent pas véritablement d'intérêt pour les agriculteurs. Une autre mesure de soutien mis en œuvre par la PAC est le passage d'une aide au quintal à une aide à l'hectare. L'agriculteur est rémunéré non plus en fonction de sa production avec des prix garantis mais au regard de la taille de son exploitation. La jachère est supprimée et en avril 2015, c'est la fin des quotas laitiers. La production est libre, l'agriculture européenne affronte la concurrence sans filet de sécurité. Les agriculteurs doivent répondre dorénavant à des prix de marché indexés sur les cours mondiaux. Or, les cours mondiaux sont susceptibles de subir des variations considérables d'une saison à l'autre et ne sont jamais des données fixes. Ils sont étroitement dépendants de facteurs tels que les changements de météo en Australie, le niveau des récoltes au Brésil, les crises sanitaires ou encore les enjeux géostratégiques dans le monde (guerre en Ukraine par exemple). Au-delà des rapports réels et des règles fixées par les politiques publiques, qu'en est-il du modèle théorique sous-jacent ?

Dans la théorie économique néoclassique, lorsque le prix d'un produit s'élève, cela attire les investissements et suscite une hausse de l'offre et par conséquent un retour

à un prix plus faible. Inversement, une baisse des prix entraîne une baisse de l'offre et donc un retour vers une remontée des cours. La « loi » de l'offre et de la demande est liée à la théorie de l'équilibre (partiel) selon laquelle sur un marché les prix et les quantités s'ajustent jusqu'à atteindre un point optimal où la demande est égale à l'offre. Le point est atteint à l'issue d'un tâtonnement du marché. Manifestement cette théorie ne fonctionne pas dans le domaine des prix agricoles. Ceux-ci varient de manière totalement imprévisible entre le moment où le cultivateur prépare ses champs et le moment où il obtient les résultats de son travail. À travers cet exemple, on voit bien que les prix de marché ne gravitent pas autour d'un point d'équilibre », car les marchés agricoles réels sont erratiques et imprévisibles. Le système des prix dans le domaine de l'agriculture se révèle totalement irréductible à la loi de l'offre et de la demande issue de la théorie néoclassique et ne reflète en aucun cas la réalité physique et matérielle de la production des biens.

Dit autrement, la *valeur* produite au sein de l'agriculture et de l'élevage est très éloignée des prix de production et le marché s'avère incapable d'aider à organiser des prévisions fiables en vue d'assurer les revenus des agriculteurs et des éleveurs et de répondre à des objectifs de qualité des produits et de protection de la nature.

En réalité, un marché mondialisé et soumis à des pressions concurrentielles ne peut aboutir qu'à un modèle productif qui pollue et qui abîme la terre dès lors que la recherche de l'augmentation du capital ou du rendement/profit par actif se réalise au détriment de solutions fondées sur la coopération et les technologies douces. L'Union Européenne s'est malgré tout engagée dans le processus d'extension des marchés, ce qui a réduit sa capacité à légiférer au-delà du territoire national.

L'Accord économique et commercial global (AEGC) entre l'Union européenne et le Canada (CETA) signé en 2016 a réduit drastiquement les barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges commerciaux et a

entraîné une nouvelle phase d'intensification concurrentielle pour l'agriculture. Face à l'ouverture du marché européen aux produits canadiens, le risque est grand de voir baisser une fois de plus les prix agricoles, car les agriculteurs ont beaucoup de mal à s'adapter à cette nouvelle concurrence. Au Canada, le coût de la terre est plus faible et les exploitations sont plus étendues. L'agriculture offre de plus hauts rendements financiers malgré une productivité plus faible par hectare. Elle est moins intensive et si les agriculteurs canadiens produisent moins avec la même surface, les coûts unitaires de production sont beaucoup plus faibles. Pour rester « compétitif », les agriculteurs de l'Union Européenne sont contraints de baisser leurs coûts de production et par voie de conséquence d'intensifier l'usage des produits phytosanitaires voire d'aligner le rendement à l'hectare sur les standards canadiens.

On comprend mieux la réticence de certains pays à refuser l'interdiction du glyphosate ou de tout autre produit phytosanitaire dans un contexte d'ouverture à la mondialisation. La concurrence se trouve faussée par des réglementations différentes entre les pays qui se voient contraints, pour certains, de passer des accords désavantageux. De ce fait, la libéralisation du commerce favorise les pays les plus permissifs sur les sujets environnementaux et sociaux, surtout si seuls les critères de volumes et de rentabilité sont retenus au détriment de critères qualitatifs exigeants. Le renforcement de la globalisation néolibérale aboutit ainsi à laisser se développer la régulation par le seul marché. Déjà, en 2008, la hausse des prix agricoles internationaux avait été le résultat de la dérégulation des marchés financiers qui avait ouvert la voie à la spéculation sur les matières premières en 2000. Les prix sont devenus si flexibles et si désordonnés qu'ils ont fini par désorganiser les producteurs en générant pénurie, épuisement des sols et crises économiques récurrentes.

Ainsi, lorsque la stratégie adoptée par les autorités européennes rejoint les propositions de l'économiste Jean Tirole valorisant la

libre concurrence inspirée de la pensée ordolibérale, les problèmes de l'agriculture s'aggravent et le modèle productif devient incontrôlable en raison d'un manque de visibilité sur des prix agricoles totalement instables.

3. Les effets de la dérégulation des marchés sur les conditions de vie et de travail des agriculteurs

Les politiques publiques ont souvent donné l'impression aux exploitants agricoles de toucher des allocations sociales plutôt qu'un revenu lié à leur travail. En croisant recherches et statistiques sur les conditions de vie des paysans, il est reconnu de nos jours que le taux de suicide chez les agriculteurs est bien supérieur à celui de la population générale, de 20 à 30 % environ entre 2008 et 2010. L'étude de Santé publique France, conduite en 2017 sur des données de 2007 à 2011, indique qu'un agriculteur se suicide tous les deux jours en France (300 personnes en deux ans). Celle de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en 2019, sur des données 2015, fait état de deux suicides par jour (605 personnes).

Le statut de l'agriculteur-entrepreneur est ambigu et paradoxal. Son activité économique est très encadrée par les pouvoirs publics en termes de subventions et d'administration sans qu'il soit pour autant protégé d'une logique concurrentielle qui passe par une réduction permanente des coûts. Les agriculteurs sont ceux qui se retrouvent les plus endettés parmi les catégories d'indépendants. Chez certains, les dettes peuvent aller de 300 à 400 000 euros et la seule issue réside dans leur capacité de revendre l'outil de travail au moment de la retraite.

Le statut des salariés est différent. Ceux-ci comprennent les agents travaillant sur les exploitations et dans les entreprises agricoles. Ils se trouvent dans un rapport de subordination vis-à-vis des exploitants dont ils sont dépendants.

Les difficultés matérielles des agriculteurs et la dégradation de leurs conditions de travail

sont en rapport direct avec les traités européens. C'est le cas du traité de Lisbonne qui prévoit que la circulation et la fixation du prix des marchandises doivent jouir d'une liberté « absolue ». Pourtant, le niveau des revenus et de la protection sociale des salariés dans l'agriculture sont très inégaux, ce qui implique que toute compétition entre pays entraîne une concentration de l'offre en raison des *avantages comparatifs* des différents bassins de production. Avec des règles du jeu très contraignantes, chaque État membre se spécialise en fonction de sa propre législation mais également de l'ensemble des conditions de température, d'humidité et d'aération régnant dans les horizons du sol (pédoclimat). Ainsi, l'Espagne produit cinq fois plus de fruits et légumes par habitant que la France et 60 % sont exportés essentiellement en Europe. Mais le salaire minimum légal de l'Espagne est inférieur de 30 % au SMIC français. Si l'on raisonne en termes de « compétitivité », on a bien affaire à une « distorsion » au sein du Marché unique. Et ce sont des distorsions comme celle-ci qui servent d'alibi pour précariser davantage les emplois, engager des réformes régressives de la protection sociale et remettre en cause un droit du travail un peu plus avantageux tel celui qui prévaut encore dans un pays comme la France.

Par ailleurs, la possibilité d'une « harmonisation sociale » est prohibée par l'article 153 du traité de Lisbonne. D'ailleurs, si une harmonisation sociale se mettait en place, celle-ci alignerait tous les pays *vers le bas* en raison de la liberté de circulation des biens et de la liberté des prix associée à l'interdiction d'une harmonisation des conditions sociales de production. En réalité, la liberté des prix au sein du Marché unique ainsi que la totale liberté des biens qui y circulent aboutissent à une forme d'exploitation des salariés et à un désavantage handicapant pour les exploitants agricoles sans que cette exploitation ou ce handicap constituent au regard des principes néolibéraux une *distorsion de concurrence*. De même, un coût du travail plus bas et des conditions sociales moins favorables seront

considérés comme un « avantage comparatif » ou un « élément de compétitivité ». En revanche, tenter une régulation de la production ou des marchés ou bien encore mettre en valeur des préférences collectives en quelque matière que ce soit, constitueront systématiquement une *distorsion* selon le traité de Lisbonne⁵.

L'agriculture française arrive au terme d'une forme de développement capitaliste et il n'existe pas de solutions internes durables à cette double crise, économique et écologique. Il n'existe que des solutions d'urgence qui renforceront d'autant la crise. C'est donc au secteur agricole et aux pouvoirs publics soutenus par les luttes sociales de proposer une autre organisation où le profit ne soit plus central, mais où la priorité sera donnée aux besoins de nourrir le pays sur un mode qualitatif et dans le respect du vivant et de la biodiversité.

La France a connu une semaine de luttes et de blocages au mois de février 2024. Au final, la FNSEA a négocié avec le gouvernement un accord qui conforte le modèle en place. À cet égard, on peut penser que le positionnement du responsable de ce syndicat agricole, très riche industriel de l'agroalimentaire, orientant la politique agricole dans le sens d'un modèle sans issue, explique ce résultat. Rien n'est préconisé pour améliorer les revenus des paysans et pour les protéger d'une concurrence induite par le marché unique européen et les Traités de libre-échange. Quelques mesures ont été annoncées cependant : maintien des dégrèvements de la taxe sur le GNR (gazole non routier), financement à hauteur de 150 millions d'aide aux éleveurs ou relèvement des seuils d'exonération pour les transmissions. Mais ce ne sont que des réponses incomplètes et de court terme. En revanche, la lutte contre la concurrence déloyale, le renforcement des lois Egalim (lois pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) ou le contrôle sur l'origine des produits relèvent d'un affichage

⁵ L'Atelier paysan, *op.cit.*

politique de circonstance. La loi Egalim par exemple devait imposer dans les négociations la prise en compte des coûts réels de production de l'agriculture. Mais les rapports de force sont très déséquilibrés au sein des filières alimentaires, qui se concentrent au niveau de l'agro-industrie, et encore davantage à l'échelon de la grande distribution. Les interlocuteurs qui se sentent suffisamment puissants ne respectent pas la loi. Alors que le texte institue la non-négociabilité des coûts de production, les plus puissants d'entre eux parviennent à influencer leur calcul, en étant présents dans les interprofessions, où, à l'inverse, des syndicats plus petits comme la Confédération paysanne ou le Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF) sont en position de faiblesse.

De plus, si le gouvernement français affirme être hostile à l'accord avec le Mercosur (Marché commun du Cône sud, qui organise, depuis 1991, une union douanière entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay), il n'adopte aucune démarche proactive pour l'empêcher, alors que les négociations entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine se poursuivent. D'autres accords devraient être abandonnés, comme celui avec la Nouvelle-Zélande et le Kenya, conclu le 22 novembre 2023.

Pourquoi l'accord UE-Kenya n'est-il pas acceptable ? Parce qu'il va principalement profiter aux investisseurs européens déjà présents dans les secteurs agricoles kenyans tournés vers l'exportation (fleurs par exemple), enfermant encore davantage la région dans son rôle de fournisseur de matières premières à faible valeur ajoutée. Plus grave, cet accord va saper les efforts d'intégration régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) : comment imaginer qu'une union douanière telle que celle-ci ne soit pas profondément déstabilisée par un accord bilatéral qui va générer une pression concurrentielle dans l'ensemble de la CAE ?

En fait, pour que l'agriculture remplisse pleinement ses missions, il serait souhaitable qu'elle redevienne vivrière et qu'elle assure

une véritable souveraineté alimentaire pour les populations sans être concentrée exclusivement sur les exportations. Il faudrait pour cela fixer des prix planchers et mettre en œuvre une forme de protectionnisme solidaire qui protège les agriculteurs et leurs productions en leur permettant de vivre de leur travail par une fixation des prix qui ne soient plus captifs des marchés. C'est pourquoi la Confédération paysanne demande d'abord l'institution de prix garantis ou de prix planchers en France. Pour éviter l'entrée de produits moins chers, ce syndicat paysan sollicite en parallèle l'application de prix minimums d'entrée équivalents sur le territoire. En outre, mue par le souci de la préservation, des équilibres environnementaux, de la biodiversité, de la santé des agriculteurs et de celle des consommateurs, cette organisation syndicale (ainsi que le MODEF, le réseau FNAB, Fédération d'Agriculture Biologique, les acteurs de la filière apicole et autres ONG de défense de l'environnement) s'élève contre la suspension du plan Ecophyto⁶. Elle s'oppose ainsi aux Jeunes agriculteurs (JA), à la FNSEA, organisations syndicales partisans du système productiviste actuel, inhérent au capitalisme agricole.

Sachant que 10 % des fermes sont désormais « financiarisées » et que pour le moment, rien n'est fait pour faire évoluer différemment cette situation, la tendance à la financiarisation des fermes agricoles va s'accroître. Or, la financiarisation des terres et la baisse drastique du nombre d'agriculteurs et agricultrices sont notamment liées aux difficultés d'accès au foncier. L'accès au foncier agricole bâti ou non bâti reste la clé d'entrée pour la réalisation de la très grande majorité des projets d'installation en agriculture. Si une loi a été votée pour timidement s'attaquer au sujet en 2021, elle ne répond pas à l'ensemble du problème. Or, une loi pour l'accès aux terres serait

⁶ Le plan Ecophyto définit la stratégie française pour la réduction des produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2030. Pour connaître les détails de ces dispositions, on pourra se connecter sur le [site du Ministère de l'agriculture](#).

déterminante pour accueillir les nouveaux porteurs de projets économiques. Aujourd'hui les règles qui guident l'accès aux terres et aux aides à l'installation excluent encore nombre de porteurs de projets, notamment sur un critère d'âge. Près des deux tiers des personnes qui s'installent ne touchent pas les aides à l'installation. Celles-ci sont encore moins efficaces pour favoriser l'accès des personnes non-issues du milieu agricole et des femmes aux terres agricoles. Ce public, exclu des dispositifs « conventionnels », se tourne le plus souvent vers les réseaux d'aide à l'installation paysanne et biologique (réseaux Inpact et Fnab) qui accueillent et accompagnent chaque année plus de 10 000 porteurs de projet agricole, dont 2000 avec l'association « Terre de Liens ».

À cet égard, l'une des ambitions de cette association est de supprimer le poids de l'acquisition foncière pour les agriculteurs candidats à l'installation mais également d'œuvrer à la préservation du foncier agricole notamment en luttant contre la spéculation foncière et l'artificialisation des terres agricoles.

4. Pour une agriculture paysanne et biologique

Il existe depuis déjà un certain nombre d'années de nouvelles formes d'agriculture inspirées de l'agroécologie qui ont pour objectif de procurer des produits et des services de plus grande qualité sans abîmer la terre et l'environnement naturel. Ces systèmes de production font un usage le plus intensif possible des ressources naturelles renouvelables ou pléthoriques (énergie lumineuse, azote de l'air, eaux pluviales, etc.) en laissant de côté le plus souvent possible les ressources épuisables telles que les énergies fossiles, les gisements de phosphate et les intrants chimiques. Ce sont des moyens efficaces pour maintenir une couverture végétale des terrains les plus étendus afin d'intercepter le maximum d'énergie lumineuse pour les besoins de la photosynthèse ou encore pour protéger les

sols de l'agressivité des agents d'érosion comme les pluies torrentielles ou les vents violents. À cet égard, plus les systèmes cultivés sont diversifiés et complexes, plus les machines doivent être simples et faire appel à de hauts niveaux de savoir-faire, d'implication personnelle et de sensibilité de terrain. Plutôt que d'investir dans le « tout intégral » des machines sans pilotes, des robots, des drones et des bâtiments automatisés qui sont autant de moyens de dépossession des paysans et d'intégration au système agro-industriel, il a été jugé préférable de faire le choix de techniques simples, autonomes et réparables qui ne rendent plus dépendant des grandes sociétés de l'agroéquipement. Sans autonomie technique il ne peut y avoir autonomie alimentaire.

Afin de valoriser cette manière de produire économe et agroécologique, de nouvelles politiques publiques conformes à l'intérêt général doivent être rapidement mises en œuvre. Si l'agriculture paysanne est plus exigeante en travail et plus respectueuse de la nature que les agricultures industrielles, elle doit être protégée par des droits de douane conséquents vis-à-vis de l'importation de produits bas de gamme⁷. Les paysans pratiquant l'agroécologie seront ainsi rétribués pour leurs services environnementaux d'intérêt général. Il est clair également que la valorisation de l'autonomie paysanne et alimentaire est incompatible avec les traités de « libre » échange que nous avons mentionnés plus haut.

De même, il n'est plus question de produire systématiquement à des coûts les plus bas possibles. En échange d'une qualité garantie, les consommateurs peuvent être incités à acheter les produits bio à un prix plus élevé que ceux dont la valeur alimentaire est faible. Ainsi, les producteurs qui pratiquent cette agriculture seront correctement rémunérés en raison de leur respect de la biodiversité et de la potentialité productive des agrosystèmes

⁷Marc Dufumier, « Agroécologie et agriculture paysanne », in *Ecologie et Politique*, 2023./1 (n°66), pages 95 à 109.

pour les générations futures. Dans ce cas, d'authentiques « fonds verts » pourraient avoir pour objectif de financer les choix d'une agriculture d'avenir en prenant en charge le coût réel des investissements initiaux.

L'enjeu est de stopper enfin la course à la puissance dans les outils et équipements agricoles qui non seulement supprime le travail humain mais abolit le rapport direct et sensible à la terre, à la nature et au vivant.

L'emprise de l'industrialisation capitaliste sur la nature et sur le travail de l'agriculteur ou de l'éleveur est incompatible avec la recherche d'une autonomie paysanne et alimentaire. Cette dernière est celle du travail des hommes et des femmes, du paysan en compagnonnage avec la nature. Ce n'est plus l'agriculteur, devenu rouage de l'industrialisation, de la fabrication de la nourriture pour alimenter un consumérisme de mauvaise qualité avec une économie capitaliste qui impose les contraintes du productivisme et des emprunts bancaires. C'est plutôt le travail de l'artisan-paysan qui doit être valorisé par des politiques publiques de soutien des investissements, un travail qui rend libre parce qu'on y a choisi ses propres contraintes, de la terre, du climat et des nouveaux rapports sociaux que l'on veut construire.

Daniel Bachet est professeur émérite à l'Université Paris-Saclay.